

## MONGOLIE

**Date des élections: 24 juin 1973**

### **But de la consultation**

Les électeurs étaient appelés à renouveler tous les membres du Parlement dont le mandat était arrivé à expiration ; les précédentes élections avaient eu lieu en juin 1969.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral de Mongolie, le Grand Khoural populaire, comprend 336 membres élus pour 4 ans (la durée de leur mandat n'était que de 3 ans jusqu'au 5 juillet 1969).

Le Grand Khoural populaire est l'organe suprême du pouvoir d'Etat. Son Présidium, présidé par le Chef de l'Etat, est l'organe souverain du pouvoir d'Etat entre les sessions.

### **Système électoral**

Est électeur, tout citoyen âgé de 18 ans révolus, à l'exclusion des personnes reconnues aliénées ou de celles condamnées par les tribunaux à une peine quelconque.

Les listes électorales sont dressées à l'échelle des *semions* (arrondissements) et *khorons* (agglomérations); elles sont rendues publiques 30 jours avant les élections.

Est éligible à tout organe du pouvoir d'Etat, toute personne réunissant les conditions pour être électeur.

Les organisations publiques ou les communautés de travailleurs, les syndicats, les organisations de jeunes, les coopératives agricoles et les associations culturelles peuvent présenter des candidats au Parlement.

Le Parti populaire révolutionnaire de Mongolie est le seul parti politique du pays, mais des indépendants sont autorisés à présenter leur candidature. Il n'y a pas de limitation du nombre de candidats par circonscription.

Chaque circonscription électorale élit un Député à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Il est procédé à un second tour de scrutin dans les 2 semaines suivant le premier au cas, rare, où un candidat n'a pas obtenu la majorité nécessaire.

Il est procédé à des élections partielles chaque fois qu'un siège devient vacant entre des élections générales.

## Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Des Comités de proposition de candidats — soutenant la majorité des candidats au Parlement — ont été créés en vue de la préparation des élections du 8<sup>e</sup> Grand Khoural dans un certain nombre d'entreprises industrielles de Oulan-Bator et dans les provinces.

La Commission électorale centrale a tenu sa première réunion le 10 mai. Son Président a souligné que les élections seraient le reflet du développement de la démocratie socialiste et qu'elles représenteraient un événement politique extrêmement important dans la mesure où elles mobiliseraient l'énergie de toutes les collectivités de travailleurs en vue de la mise en œuvre, avec une certaine avance sur le calendrier prévu, des objectifs fixés pour 1973, année décisive pour la mise en œuvre déjà amorcée du Plan quinquennal.

Tous les candidats ont été élus le 24 juin. Parmi les élus, 282 sont membres du Parti populaire révolutionnaire de Mongolie, fondé en 1921 sous le nom de Parti populaire mongol et rebaptisé en 1924. Les 54 autres membres du Parlement sont des indépendants.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	622 188
Votants . . . . .	622 149(99,9%)

### 2. Répartition des Députés par catégories professionnelles

Intellectuels et employés . . . . .	.149
Agriculteurs . . . . .	.101
Ouvriers . . . . .	.86
	~336

### 3. Répartition des Députés par sexes

Hommes . . . . .	259
Femmes . . . . .	.77
	336

### 4. Répartition des Députés par classes d'âge

19-25 . . . . .	.13
26-45 . . . . .	.177
Plus de 45 ans . . . . .	<u>.146</u>

336